



natur&ëmwelt a.s.b.l.

5, route de Luxembourg
L-1899 Kockelscheuer
T: (+352) 29 04 04-1
RCS n° F9032

F: (+352) 29 05 04
secretariat@naturemwelt.lu
www.naturemwelt.lu

Madame Yuriko BACKES
Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Monsieur Serge WILMES
Ministre de l'Environnement, du Climat et
de la Biodiversité
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Kockelscheuer, le 22 juillet 2024

Lettre ouverte au gouvernement concernant le contournement de Hesperange

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

natur&ëmwelt, en tant que principale organisation de protection de la nature, a pris position dans le cadre de la consultation publique, le 25 mars 2022. Une détérioration supplémentaire du site Natura 2000 de la « Vallée supérieure de l'Alzette » risque d'avoir un impact très négatif sur cette importante zone de protection des oiseaux et sur ses fonctions au niveau de tout son écosystème naturel.

Il en ressort de la réponse à la question parlementaire nr. 173 du 15 janvier 2024, que l'avant-projet détaillé est actuellement en élaboration et que le gouvernement a la volonté de faire voter la loi de financement à la Chambre des députés au cours de l'année prochaine.


Dans le cadre d'un entretien le 17 septembre 2021 avec l'ancien ministre de la mobilité, natur&ëmwelt a également rappelé l'impact très négatif de ce contournement sur la nature et l'environnement et a regretté entre autre que les mesures compensatoires pour la nouvelle ligne ferroviaire à Bettembourg ne sont toujours pas mises en place. Nous aimerions également vous rappeler, que natur&ëmwelt n'a toujours pas eu d'invitation au groupe de travail concernant des mesures compensatoires possibles, tel que cela nous a été promis.

Nous souhaitons vous rappeler que natur&ëmwelt se réserve le droit d'envisager toutes les démarches possibles pour s'opposer à ce projet de construction néfaste ou à l'absence ou au retard de mesures compensatoires adéquates, tout en sachant que ces mesures sont à réaliser obligatoirement avant le début d'un projet de construction en zone Natura 2000.

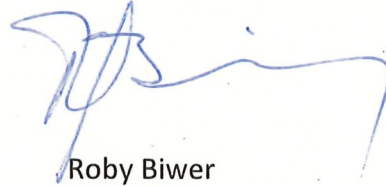
1/2

Nous vous remercions pour votre attention et votre retour à ce sujet crucial et espérons que nos préoccupations seront prises en compte. Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions ou demande d'échange.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Claudine Felten
Directrice



Roby Biwer
Président